



Document politique sur L'emploi des Jeunes

*Adopté par le Conseil des Membres/ Assemblée générale
extraordinaire 2-3 mai 2008 (Castelldefels, Catalogne - Espagne)*

« Parce que nous le valons bien... »

Résumé exécutif

Le manque d'emplois et les conditions précaires de travail affectent la vie de tout individu et des jeunes en particulier. Les jeunes sont confrontés à des difficultés en entrant dans le marché de l'emploi et/ou ils travaillent bien souvent dans des précaires. Cette situation les empêche de réaliser pleinement leur potentiel dans la vie, de s'intégrer dans la société et de jouir de leurs droits humains de base.

Bien que le Forum européen de la Jeunesse (YFJ) reconnaisse que des instruments politiques ont été conçus pour améliorer l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, jusqu'à présent la situation de l'emploi des jeunes ne s'est en fait pas améliorée.

Dans ses efforts actuels de promouvoir une politique intersectorielle de jeunesse, le YFJ considère l'emploi comme une composante essentielle de la politique jeunesse. C'est ainsi que ce document se penche sur une série de questions clés relatives à l'emploi des jeunes et qu'il dresse une liste précise d'actions qu'il s'engage à entreprendre et il invite également les institutions à y adhérer. En outre, le YFJ demande la participation des organisations de jeunesse dans toutes les phases de l'élaboration de politiques sur l'emploi des jeunes.

Le document décrit dans un premier temps les défis mondiaux et européens en matière d'emploi des jeunes pour aborder ensuite les compétences qui peuvent permettre un passage en douceur des études au travail, demandant aux Etats membres de l'UE ainsi qu'aux pays non UE de s'engager à développer et mettre en œuvre d'ambitieuses stratégies pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, et à reconnaître les compétences acquises grâce à l'éducation formelle et non formelle, et également grâce à la formation professionnelle.

Le document explore ensuite les possibilités d'encourager l'emploi plus précocement et comment l'entrepreneuriat et la mobilité sont des facteurs clés pour l'insertion professionnelle des jeunes. Le YFJ estime que les étudiants doivent acquérir une expérience professionnelle pratique, à condition qu'il soit possible de trouver un équilibre entre les études et la vie professionnelle, et il soutient l'existence de stages à condition qu'ils fassent partie d'un programme éducatif et qu'ils facilitent le développement professionnel des jeunes. En outre, le YFJ demande la simplification des procédures qui encouragent l'entrepreneuriat des jeunes et l'intégration de ce dernier dans les programmes scolaires en début de parcours. En ce qui concerne la mobilité, le YFJ demande la reconnaissance mutuelle de la mobilité au travail.

Il se penche ensuite sur le concept de travail décent des jeunes et sur la façon dont la flexicurité s'adapte à ce concept, demandant des normes minimum pour garantir un équilibre entre sécurité et flexibilité. Enfin, il invite à lutter avec force contre toute discrimination et tout désavantage sur le lieu de travail.

Introduction

Se basant sur l'expertise de ses membres dans les questions d'emploi, cet important document politique conçu de notre propre initiative est sans précédent dans l'histoire du Forum européen de la Jeunesse dans le domaine de l'emploi. Bien que le Forum européen de la Jeunesse ait joué un rôle proactif dans le Réseau pour l'Emploi des Jeunes des Nations Unies¹ et dans la Stratégie européenne pour l'Emploi, notamment en adoptant une série de prises de positions² et de contributions³ sur diverses consultations ouvertes par la Commission, il n'avait effectivement encore jamais adopté de document politique de référence sur l'emploi. Il est donc grand temps que le Forum européen de la Jeunesse adopte une position politique sur le sujet car le chômage des jeunes est sans aucun doute l'un des principaux défis auxquels les jeunes sont confrontés aujourd'hui et qui doit faire l'objet d'un plus grand intérêt des politiques.

Dans ses efforts actuels pour promouvoir une politique intersectorielle de la jeunesse⁴, le Forum européen de la Jeunesse considère l'emploi comme une composante essentielle de la politique jeunesse. Au niveau politique, il est nécessaire de clarifier davantage qui prend la responsabilité de mettre la politique jeunesse en œuvre aux niveaux européen et national. Direction et responsabilité sont en effet des mots clés pour améliorer la coopération entre les acteurs et aboutir à de meilleurs résultats à la base.

Informations générales : l'emploi des jeunes est l'un des plus grands défis du 21^{ème} siècle

Ces dernières années, les décideurs européens et mondiaux ont été très lents à reconnaître le chômage et le sous-emploi des jeunes comme un défi prioritaire exigeant des réponses politiques décisives. Cependant, à partir des années 1990, l'emploi des jeunes a commencé à être perçu comme un véritable problème ayant de graves conséquences sur la société plus large et sa future capacité de progresser. Des instruments politiques ont été conçus à la fin de ces années-là pour améliorer l'intégration des jeunes dans le marché du travail, mais jusqu'à ce jour la situation des jeunes dans l'emploi ne s'est en fait pas améliorée.

A. Défis mondiaux

Etroitement liée à l'agenda des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la création de plus de possibilités d'emploi pour les jeunes et l'éradication du travail des

¹ Voir la prise de position du YFJ sur l'Initiative des Nations Unies pour l'Emploi des Jeunes (0070-02)

² Voir « La stratégie européenne pour l'emploi et les jeunes » (0092-99) et la prise de position du YFJ sur la Stratégie européenne pour l'Emploi révisée (0516-03)

³ Voir la contribution du YFJ sur le Livre vert sur la loi sur le travail (0155-07) et la contribution du YFJ à la révision des lignes directrices intégrées de Lisbonne pour « la croissance et l'emploi » 2005-2008 (0505-07)

⁴ Voir l'approche politique du YFJ par rapport à la politique jeunesse « Répondre aux besoins des jeunes » (0590-06).

enfants⁵ sont les chemins les plus sûrs pour réduire la pauvreté et la faim dans le monde de manière significative dans le monde d'ici à 2015. Le Réseau pour l'Emploi des Jeunes⁶ n'a pas permis d'améliorer la situation des jeunes dans le marché de l'emploi car trop peu de ressources et de volonté politique y a été investi. De la même manière, alors que divers programmes⁷ de l'OIT abordant l'emploi des jeunes apportent une contribution considérable à une compréhension commune d'un défi commun au monde et promeuvent un travail décent pour les jeunes, ils ne parviendront jamais à produire des résultats significatifs sans stratégies nationales ambitieuses pour l'emploi des jeunes.

Chiffres clés sur l'emploi des jeunes (15-24 ans) dans le monde en 2005⁸

- 85 millions de jeunes sont au chômage dans le monde.
- le chômage des jeunes dans le monde s'élevait à 13,5% comparé à 6,5% pour le taux de chômage mondial global et à 4,5% pour le taux de chômage des adultes.
- Le rapport entre le taux de chômage des jeunes et des adultes est de 3.
- Les jeunes chômeurs représentent 43,7% du total des chômeurs dans le monde.
- On estime à 125 millions le nombre de jeunes pauvres au travail, ce qui signifie que plus de 20% de jeunes qui travaillent vivent dans un ménage où moins de 1 US\$ est disponible par personne.
- Un jeune sur trois dans le monde cherche un emploi sans pouvoir en trouver, a totalement laissé tomber sa recherche d'un emploi, ou travaille mais vit toujours en dessous du seuil de pauvreté de 2 US\$ par jour.
- Réduire le taux de chômage des jeunes dans le monde ajouterait environ de 2,2 à 3,5 trillions de US\$ à la valeur du PIB mondial de 2003, ou entre 4,4% et 7%.

Bien qu'il s'agisse d'un souci urgent au niveau mondial, l'emploi des jeunes ne préoccupe pas uniquement les pays en voie de développement. Ces dernières décennies, tant les pays développés que les pays en transition ont connu des marchés de l'emploi incapables d'intégrer les nouveaux venus. Des réponses appropriées à ces défis communs doivent encore être trouvées, mais un exemple de nouvelle forme de réponse est la création d'emplois « verts » vu l'augmentation des préoccupations liées au changement climatique et au développement durable.

⁵ Bien que le travail des enfants soit interdit notamment par la Convention de l'OIT C182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination entrée en vigueur le 19 novembre 2000, selon l'UNICEF 218 millions d'enfants de 5 à 17 ans travaillent illégalement dans le monde.

⁶ Une initiative de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan qui a bénéficié du soutien de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

⁷ Voir le Programme de l'OIT sur l'Emploi des Jeunes - <http://www.ilo.org/public/english/employment/yett/index.htm> - et ses deux principaux outils, le Programme de l'OIT « Know About Business Entrepreneurship Education » et l'enquête sur le passage des études au travail.

⁸ Source : OIT Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2006

L'agenda de l'OIT sur le travail décent est essentiel pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité au niveau mondial, et aussi pour relever les défis mondiaux et européens. C'est pourquoi le Forum européen de la Jeunesse encourage vivement la Commission européenne à intensifier sa coopération avec l'Organisation internationale du Travail dans ce domaine⁹.

B. Défis européens

Au niveau de l'Union européenne (UE), le plus grand défi est d'accroître considérablement les taux de participation dans l'emploi de sorte à limiter au maximum les effets du vieillissement démographique et de surmonter les conséquences économiques négatives d'une main d'œuvre européenne qui sera sur le déclin à partir de 2010.

La Stratégie de Lisbonne¹⁰ comporte des objectifs tels que la réduction du décrochage scolaire prématuré à 10% d'ici à 2010. Les actions accomplies jusqu'à ce jour par les Etats membres ont en grande partie été inefficaces et seuls de très faibles progrès ont été réalisés. Le Forum européen de la Jeunesse est convaincu qu'une politique intersectorielle de la jeunesse, qui englobe et répond à tous les défis que connaissent les jeunes dans l'Europe contemporaine s'impose. A cette fin, l'Union européenne doit adopter une approche stratégique de la mise en œuvre du Pacte européen pour la Jeunesse qui requiert de concevoir de meilleurs instruments de contrôle et de suivi des politiques nationales et régionales, en parfaite collaboration avec les jeunes et leurs organisations.

Chiffres clés sur l'emploi des jeunes (15-24 ans) dans l'UE des 27 en 2006¹¹

- *4,6 millions de jeunes entre 15 et 24 ans sont au chômage, ce qui est légèrement inférieur aux 5 millions de l'an 2000. Parmi les 25-29 ans, environ 2,8 millions sont au chômage ; une réduction par rapport aux 3,1 millions de l'an 2000.*
- *Au total, avec environ 7,4 millions de jeunes chômeurs dans l'UE, les jeunes de 15-29 ans représentent 38,5% du nombre total de chômeurs.*
- *Le taux de chômage des jeunes s'élève à 17,5%.*
- *30,1% de tous les jeunes chômeurs de 15-24 ans sont des chômeurs de longue durée. On enregistre 10% de plus pour la tranche d'âge des 25-29 ans qui s'élève à 40,6%.*
- *Beaucoup de jeunes ne travaillent pas, n'étudient pas, et ne suivent pas de formation (NTEF) mais les statistiques actuelles ne parviennent pas à fixer de*

⁹ Voir la Communication de la Commission « Promouvoir un décent travail pour tous - la contribution de l'UE à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent dans le monde » COM (2006)249.

¹⁰ Pour répondre aux défis de l'emploi de l'Union européenne, le processus de Luxembourg, qui a conduit à la Stratégie européenne pour l'emploi a été entamé en 1997. En 2000 il a été fusionné avec la Stratégie de Lisbonne et il y est resté lorsque cette dernière a été recentrée sur « la croissance et l'emploi » en 2005.

¹¹ Source : document de travail du personnel de la Commission sur « l'emploi des jeunes dans l'UE » accompagnant la Communication de la Commission « Vers la pleine participation des jeunes dans l'éducation, l'emploi et la société » COM(2007) 498final.

données exactes.

- *Le taux d'emploi dans l'UE des 27 est en moyenne d'environ 36%, mais il varie énormément entre les Etats membres, allant d'environ ou moins de 25% - Bulgarie, Grèce, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Pologne, Roumanie- à plus de 60% aux Pays-Bas et au Danemark.*
- *Les jeunes bénéficient bien souvent de conditions moins favorables que les adultes en termes de salaires, de contrats, et de qualité de l'emploi. Des preuves démontrent qu'il est crucial que les jeunes trouvent un emploi stable aux environs de 30 ans sinon ils courent un risque élevé de jongler avec les emplois instables pendant des années, si pas pour la majeure partie de leur vie professionnelle.*
- *Il existe un fossé considérable entre les genres dans l'emploi des jeunes dans l'UE, le taux d'emploi des jeunes femmes en 2006 étant de 5,9% plus faible que celui de leurs homologues masculins.*

Le sud-est de l'Europe (SEE) et l'Europe de l'est sont fortement affectés par le chômage des jeunes, les taux de chômage étant 2,5 fois plus élevés que le taux moyen dans l'Union européenne¹² (qui s'élevait à 17,5% en 2006)¹³. L'absence de mise en œuvre ou d'entrée en vigueur de loi sur le travail, la non existence ou l'extrême faiblesse des syndicats, la corruption répandue, les procédures de recrutement non transparentes, et le travail illicite sont de sérieux problèmes qui sèment la désillusion chez les jeunes et les rendent très vulnérables. La démocratie et l'Etat de droit dans ces régions sont des conditions pré requises pour aller vers une amélioration considérable de la situation des jeunes dans le marché du travail. Les organisations internationales jouent un rôle proactif pour améliorer l'emploi des jeunes dans ces régions de l'est et du sud-est de l'Europe, notamment par le biais du Programme de Développement des Nations Unies ou la perspective d'adhésion à l'UE. Des efforts sont également fournis pour développer l'auto emploi et l'entrepreneuriat, par la création notamment d'incubateurs d'entreprises. Il faut pourtant en faire davantage pour limiter l'effet de « l'exode des cerveaux » que l'on peut observer actuellement à cause du manque de possibilités d'emploi pour les jeunes dans ces régions. En fait, « l'exode des cerveaux » n'est pas uniquement un problème observé en Europe ; il touche également de jeunes Européens qualifiés qui, face au mauvais fonctionnement de leurs marchés de l'emploi et au manque de possibilités convenables de travail, optent pour le travail à l'extérieur de l'Europe. La Politique européenne de Voisinage¹⁴ doit être utilisée pour améliorer l'emploi des jeunes en Europe de l'est, tandis que le Processus de Stabilisation et d'Association de l'UE avec les Balkans occidentaux doit être mobilisé pour garantir de meilleures possibilités et conditions d'emploi pour les jeunes dans le sud-est de l'Europe.

¹² Source : International Labour Review, Volume 144, Number 2, 2005, pp. 161-187.

¹³ Source : Eurostat, LFS résultats du printemps.

¹⁴ La Politique européenne de Voisinage (PEV) a été développée en 2004, dans le but d'éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et ses voisins, et de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité de toutes les personnes concernées. L'UE offre une relation privilégiée à ses voisins, basée sur un engagement mutuel envers des valeurs communes (démocratie et droits humains, Etat de droit, bonne gouvernance, principes d'économie de marché, et développement durable). La PEV s'applique aux voisins maritimes et terrestres immédiats de l'UE - l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, l'Egypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine.

En outre, il incombe à l'UE d'aborder la question de la migration en dehors de l'Europe, d'assurer que les migrants légaux aient les mêmes chances que les citoyens de l'UE et qu'ils bénéficient des conditions de base d'intégration et d'accès à un emploi décent conformément à la loi de l'UE.

Lorsqu'il s'agit de faciliter l'accès de travailleurs hautement qualifiés aux marchés de l'emploi européens, la Commission européenne a annoncé en octobre 2007 la création d'une « carte bleue »¹⁵. La « carte bleue » est un système de permis similaire au système américain de la carte verte, mais qui ne serait valable que deux ans (avec possibilité de renouvellement). Les détenteurs de la carte bleue seront traités de la même manière que les travailleurs nationaux, n'étant limités que dans leur accès à des bourses d'étude, au logement et à l'assistance sociale. La « carte bleue » vise à attirer des travailleurs hautement qualifiés en leur permettant de suivre des procédures rapides et d'accroître leur mobilité dans l'UE. Pour les jeunes professionnels de moins de 30 ans, des mesures d'appui supplémentaires sont envisagées (dans le but d'attirer encore plus de jeunes talents en Europe). Les ONG sociales européennes ont favorablement accueilli l'initiative d'une approche plus holistique de la migration, mais le YFJ a souligné le danger d'une catégorisation des migrants¹⁶.

C. Promouvoir la participation des jeunes dans l'élaboration de politiques sur l'emploi

La participation des jeunes est la pierre angulaire du développement de la politique jeunesse. L'accès à un emploi de qualité est aujourd'hui l'une des toutes premières priorités des jeunes, et c'est pourquoi le Forum européen de la Jeunesse veut s'inspirer de l'expertise et des expériences de ses membres pour participer et améliorer l'élaboration de politiques européennes sur les questions relatives à l'emploi des jeunes. Le rôle des organisations de jeunesse dans ce contexte consiste donc à contrôler la mise à exécution des politiques, de partager leurs connaissances et d'exercer une pression sur les décideurs tous niveaux confondus pour garantir que les politiques produisent effectivement des résultats pour les jeunes.

Le rôle des organisations de jeunesse dans les discussions sur l'emploi est complémentaire à d'autres organisations comme les syndicats¹⁷ et les organisations d'employeurs. Le Forum européen de la Jeunesse estime qu'une coopération plus étroite et des accords de partenariat sont nécessaires entre les organisations de jeunesse, les syndicats et les organisations d'employeurs à tous les niveaux. En s'engageant dans des actions communes, les organisations de jeunesse, les syndicats, les organisations d'employeurs et les établissements d'enseignement supérieur peuvent effectivement contribuer à améliorer la transition des études au travail, notamment en établissant des mécanismes d'orientation efficaces dès le départ, grâce au développement d'outils qui permettent la reconnaissance de compétences, ou en assurant ensemble la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

¹⁵ Voir « Proposition d'une Directive du Conseil sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié » COM(2007)637 final.

¹⁶ Voir 1069-07 Document politique du YFJ sur la migration.

¹⁷ Voir la contribution du YFJ au Livre vert sur la loi sur le travail (0155-07).

1. Accumuler, développer et actualiser des capacités

A. Education et formation tout au long de la vie

L'apprentissage sous toutes ses formes doit être accessible à toutes et à tous. Dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, il est essentiel de développer des parcours pédagogiques à entrées et sorties multiples, et de garantir la reconnaissance de toutes les formes d'aboutissement d'un apprentissage. Dans l'Europe d'aujourd'hui, l'accès égal à l'éducation est loin d'être une réalité. Reconnaissant les implications sur le restant de la vie d'un individu, des stratégies de soutien et d'intervention précoces sont requises d'urgence pour permettre l'égalité des chances d'éducation pour tous les jeunes.

B. Education formelle

La formation et l'éducation initiales sont d'une importance capitale car elles constituent les premières expériences d'apprentissage formalisé et elles forment ainsi les futures possibilités des jeunes dans la vie ainsi que leurs attitudes d'apprentissage. Toutes les formes d'éducation doivent être gratuites. Le libre accès à l'éducation ne signifie pas seulement une éducation déchargée de tous frais d'inscription mais également de tous frais liés à l'éducation.

Les niveaux élevés de décrochage scolaire prématuré fournissent la preuve de l'échec des systèmes d'éducation à inclure tous les jeunes ; l'école doit se préparer à accueillir et soutenir tous les élèves, indépendamment de leurs origines. Les statistiques démontrent que quasi un jeune sur six ne termine pas ses études secondaires. Les jeunes qui décrochent trop tôt de l'école ou l'université sont grandement susceptibles de connaître l'exclusion sociale et la marginalisation. En outre, les systèmes d'éducation n'équipent bien souvent pas les jeunes des compétences adéquates pour le marché de l'emploi. Bien que les objectifs de l'UE dans la lutte contre le décrochage scolaire aient été établis en 2002, l'absence de progrès significatifs démontre clairement le manque de volonté politique et la réticence des décideurs européens à investir les ressources nécessaires en vue de véritables stratégies. Le YFJ en appelle donc aux Etats membres de l'Union européenne pour qu'ils procèdent à une analyse approfondie des causes du décrochage scolaire et promeuvent le développement de parcours éducatifs personnalisés visant à garantir que tous les jeunes puissent au moins finir leur enseignement secondaire. Les Etats membres qui ne sont pas membres de l'Union européenne doivent aussi élaborer des politiques nationales sur le décrochage scolaire. Enfin, en vue de prévenir ce décrochage, les politiques éducatives doivent être centrées sur l'apprenant et sur la reconnaissance de ses véritables compétences, y compris celles acquises à travers l'éducation non formelle et l'expérience professionnelle (exemple : apprentissage).

Avant d'accéder à leur enseignement supérieur, les jeunes doivent être pleinement conscients de ce qu'ils peuvent attendre d'un programme éducatif donné, et des débouchés professionnels qui pourraient découler de différents parcours éducatifs. Les outils d'orientation et une meilleure interaction entre les pourvoyeurs d'éducation et le secteur professionnel sont nécessaires pour veiller à ce que les jeunes fassent des

choix éclairés au moment de choisir leur enseignement supérieur et leur spécialisation. Les syndicats doivent jouer un rôle spécifique dans le partage d'informations avec les jeunes, notamment au niveau de l'insertion sur le marché de l'emploi, ainsi que sur les droits des jeunes ; les organisations de jeunesse quant à elles doivent aussi apporter une contribution importante en s'assurant que les mécanismes d'orientation touchent effectivement les jeunes.

La formation professionnelle est un outil important pour l'avenir des jeunes, et elle devrait avoir une place égale à celle de l'enseignement supérieur. En mettant l'accent sur les compétences et le savoir nécessaires pour un emploi bien précis, la formation professionnelle est très importante dans la préparation des individus à l'emploi. De nos jours, cette préparation peut prendre la forme d'un cours intensif, d'une formation pratique, d'un apprentissage, ou même d'études à temps partiel ou à temps plein dans une école supérieure ou une université. Lorsque la formation professionnelle suppose des apprentissages ou des formations en entreprise, il faut que les normes minimales en matière de salaires et de conditions de travail soient respectées. En outre, la formation professionnelle dote les jeunes non seulement d'une préparation à l'emploi mais leur donne aussi les outils pour maîtriser les relations sociales et professionnelles et transformer la personne. En ce sens, la formation professionnelle peut signifier à la fois une formation à l'emploi et à la citoyenneté.

Citons l'exemple du développement de systèmes modulaires et de crédits éducatifs qui pourrait aider ceux qui sont en décrochage scolaire à réintégrer l'éducation formelle après une période de décrochage et le développement de Cadres européens et nationaux de Certification peut s'avérer une étape décisive pour faciliter des passerelles entre les différents programmes et piliers éducatifs - enseignement supérieur, formation professionnelle, éducation non formelle - si tous les cadres de certification étaient toujours basés sur la transparence.

C. Education non formelle

Grâce à leur participation active dans les organisations de jeunesse, les jeunes apprennent à s'engager, faire preuve d'initiatives et prendre des responsabilités. Ils apprennent à respecter les autres, en acquérant des compétences telles que la communication, l'interaction, la résolution de conflits, le leadership, la gestion, la planification, l'esprit d'équipe, et la capacité de résoudre des problèmes. Plus que jamais, il est essentiel pour chacun d'acquérir et développer des compétences tout au long de la vie et dans tous les aspects de celle-ci.

L'Union européenne a un rôle fondamental à jouer dans l'encouragement de l'échange de bonnes pratiques entre différents systèmes nationaux, en vue de permettre la reconnaissance de ces compétences à réaliser. Les Etats membres de l'Union européenne et les pays non UE doivent s'engager à développer et mettre en œuvre d'ambitieuses stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, en tenant pleinement compte du travail passé et actuel des parties prenantes dans ce domaine.

2. Accès et retour au travail

A. Pour un environnement contribuant au travail

Dans le contexte du vieillissement de la population et du déclin prévu de la population active dans l'UE à partir de 2010¹⁸, la stratégie de Lisbonne veut optimiser les taux de participation dans le marché du travail, en particulier pour les femmes et les travailleurs plus âgés¹⁹. Le Forum européen de la Jeunesse est fermement convaincu que cette approche politique est la bonne à condition qu'elle ne signifie pas que les personnes sont forcées d'avoir un travail précaire. L'augmentation des taux d'emploi repose en effet lourdement sur la capacité des décideurs de fournir des services de garde d'enfants de qualité ; des infrastructures et services de transport adéquats ; un logement indépendant accessible et abordable, et des services de santé de grande qualité.

Les services publics d'emploi et l'assistance pour la recherche d'un emploi doivent en outre être adaptés pour mieux répondre aux besoins du demandeur d'emploi. Ils doivent être accessibles de manière égale dans les zones rurales et pour les personnes handicapées. Par rapport aux programmes ciblant les jeunes, le Forum européen de la Jeunesse demande une évaluation indépendante du modèle « one-stop-shop »²⁰ établi au Royaume Uni par le Job Centre Plus.

Les jeunes défavorisés se sentent souvent socialement aliénés par le public. Le fait que de nombreux pourvoyeurs de services sociaux sans but lucratif mis en place pour les soutenir sont très bureaucratiques, inflexibles, mal intégrés et subissent fréquemment des pressions politiques pour aboutir à des résultats statistiques signifie qu'ils échouent souvent à répondre aux besoins individuels des jeunes en situations difficiles. Les services publics pour l'emploi sont mal équipés pour fournir le mentoring personnel et collectif, l'assurance et l'encouragement dont les jeunes défavorisés ont grandement besoin. Ces services seraient bien plus efficaces à cibler l'inclusion sociale si les jeunes et leurs organisations participaient à leur élaboration, pour ainsi répondre à leurs besoins. La stratégie de « l'inclusion active » qui a pour but de répondre aux besoins des personnes les plus éloignées du marché du travail doit prévoir des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des jeunes défavorisés.

L'immigration sera de plus en plus nécessaire pour compenser le déclin qui sera observé dans la population active. Le Forum européen de la Jeunesse réaffirme la priorité que l'Union européenne et ses Etats membres ont donnée à l'inclusion des migrants²¹ et à l'emploi. Une attention particulière doit être accordée aux migrants plus jeunes dans le cadre des stratégies de cohésion car leur intégration réussie a un

¹⁸ Voir la Communication de la Commission européenne « L'avenir démographique de l'Europe - changer un défi en opportunité » COM(2006) 571 final - 12.10.2006.

¹⁹ La stratégie de Lisbonne veut augmenter les taux généraux de l'emploi à 70%, les taux d'emploi des femmes à 60%, et ceux des travailleurs plus âgés à 50% avant 2010.

²⁰ Ce modèle est une nouvelle façon de considérer la provision de services en visant l'amélioration de la qualité de la provision des services dans la perspective de l'utilisateur. Il déplace l'accent des limites du pourvoyeur de services aux besoins de l'utilisateur et il vise à rassembler tous les services appropriés dans un même endroit.

²¹ Le YFJ préfère utiliser le terme « inclusion » plutôt que le terme « intégration ». En effet, alors que le terme « intégration » ne place la responsabilité que sur l'individu qui doit s'adapter à une norme sociale, le terme « inclusion » englobe à la fois cette responsabilité individuelle et le besoin pour une société d'adapter ses normes sociales à la composition changeante de sa population et de promouvoir l'égalité des chances pour tous.

impact puissant sur la capacité d'une société d'intégrer à plus long terme les nouveaux venus et d'inclure de nouvelles cultures dans un tissu commun.

B. Encourager très tôt l'emploi des jeunes

Pour mettre un terme aux disparités entre les résultats des systèmes d'enseignement et les qualifications requises sur le marché de l'emploi, le Forum européen de la Jeunesse estime que de nouvelles politiques sont nécessaires pour offrir à tous les jeunes un accès à une expérience professionnelle appropriée avant l'obtention de leur diplôme. En outre, des conseils consultatifs doivent être établis pour les bureaux des établissements d'enseignement supérieur, comprenant des représentants d'organisations d'employeurs, de syndicats, et d'organisations d'étudiants et de jeunesse. Le Forum européen de la Jeunesse est aussi d'avis que les étudiants doivent acquérir une expérience pratique de travail à condition qu'il soit possible d'équilibrer études et travail. Le Forum européen de la Jeunesse demande un soutien financier universel pour les étudiants.

Le Forum européen de la Jeunesse reconnaît que lorsqu'ils font partie de programmes éducatifs, les stages sont un outil très positif pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi. Cependant, la dimension d'apprentissage des stages a rapidement décliné vu le nombre élevé de stagiaires travaillant sur des questions qui ne leur permettront pas de progresser d'un point de vue professionnel. De plus, dans le contexte économique dégradé qu'a connu l'Europe ces dernières décennies, la réalité a été telle que les employeurs recrutent de plus en plus de diplômés ou de stagiaires sans leur offrir aucune protection en matière de loi sur le travail et souvent sans leur offrir de compensation financière ou alors très limitée. Leur motivation manque en fait de dimension éducative et l'on déplore qu'elle soit souvent limitée à la volonté de réduire leurs frais de personnel. Des stages qui s'étalent sur plusieurs années ne sont tout simplement pas des stages mais des emplois qui devraient bénéficier de l'ensemble des droits, protections et salaires de tout emploi. C'est pourquoi le Forum européen de la Jeunesse soutient l'initiative de la Génération P et qu'il est prêt à jouer pleinement son rôle et à aider la Commission européenne à développer une Charte européenne de qualité pour les Stages.

C. Encourager l'entrepreneuriat

Les jeunes doivent être en position de considérer une carrière d'indépendant ou de s'engager dans l'entrepreneuriat. Cela doit être encouragé par une simplification des procédures ; en fournissant un soutien financier et d'autres aides de départ pour les jeunes entrepreneurs ; en éliminant les barrières à la création d'emplois par le biais de l'entrepreneuriat ; et en garantissant que des services publics et des facilités soient en place pour fournir des formations et/ou avis et soutien tels que l'établissement de réseaux d'entreprises pour lancer et développer une entreprise. De plus, l'éducation à l'entrepreneuriat ²² doit être davantage développée en étroite coopération avec les organisations de jeunesse.

²² Voir la communication de la Commission « Encourager l'esprit d'entreprise par l'éducation et la formation »

L'intégration de l'éducation à l'entrepreneuriat très tôt dans les programmes scolaires est un bon exemple de la sphère où les organisations de jeunesse et les écoles pourraient coopérer davantage.

Enfin, des règles d'accès aux systèmes de sécurité sociale pour les entrepreneurs et les indépendants doivent être mieux définies.

D. Vers une reconnaissance mutuelle de la mobilité au travail

La libre circulation est une valeur centrale de l'Union européenne. Or, pour y parvenir, il faut des politiques ambitieuses qui éliminent les obstacles à la mobilité présents aujourd'hui en Europe. Le manque de reconnaissance mutuelle des diplômes et des professions qui débouche souvent sur l'impossibilité d'exercer sa profession dans un autre pays européen, ou le désavantage du transfert des droits à la pension dans plusieurs systèmes nationaux de sécurité sociale sont deux exemples d'obstacles puissants à la mobilité au sein de l'UE. Le Forum européen de la Jeunesse demande donc aux Etats européens, y compris aux pays non européens, de réaliser de nouveaux progrès pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et pour une meilleure compatibilité des systèmes nationaux de sécurité sociale. Enfin, le Forum européen de la Jeunesse prie l'Union européenne de promouvoir la mobilité des jeunes travailleurs et il demande que soit développé un système transparent, juste et inclusif pour prévenir la discrimination, l'exclusion et/ou le harcèlement individuel des demandeurs de permis de travail.

Le Forum européen de la Jeunesse est convaincu que l'émergence d'un authentique marché de l'emploi européen où les personnes ont la possibilité de travailler où elles veulent renferme un potentiel économique énorme. Si elle souhaite réellement aboutir à une plus grande mobilité des travailleurs, l'Union européenne doit atteindre plus de jeunes et promouvoir un changement culturel inspiré des générations ERASMUS. Grâce à ses organisations membres, le Forum européen de la Jeunesse peut atteindre énormément de jeunes. En tant qu'agent de promotion de la mobilité, le YFJ veut donc être impliqué davantage dans les actions et programmes de l'UE pour promouvoir la mobilité des jeunes travailleurs, surtout en ce qui concerne l'initiative « ton premier emploi à l'étranger » et via le Portail européen EURES pour la mobilité de l'emploi.

Par rapport à l'élimination des barrières à la mobilité, il faut qu'il soit clair que la mobilité ne peut être une condition sine qua non récurrente. La mobilité des jeunes a une influence certaine sur leur participation civile.

3. Un emploi décent pour tous les jeunes

A. Signification d'un emploi décent

Selon l'Organisation internationale du Travail²³, le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe divers éléments: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; sécurité au travail et

²³ Voir <http://www.ilo.org/public/french/decent.htm>

protection sociale pour les familles; amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie; égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.

Le Forum européen de la Jeunesse soutient pleinement cette approche compréhensive du travail décent ; il est fermement convaincu de la valeur ajoutée d'une définition du travail décent au niveau international et il encourage l'Union européenne et l'Organisation internationale du Travail à intensifier leur coopération pour la promotion du travail décent dans et à l'extérieur de l'Union européenne.

B. Santé et sécurité au travail

En récoltant des données sur la santé et la sécurité au travail, l'Agence européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail a découvert qu'à travers l'Europe les jeunes travailleurs ont 50% plus de risques d'être blessés sur le lieu de travail que leurs homologues plus expérimentés²⁴. Parce que les jeunes manquent souvent d'expérience, les employeurs doivent leur accorder une attention particulière en leur fournissant les formations, la supervision et les garanties nécessaires et en leur confiant un travail qui leur convient.

Le Forum européen de la Jeunesse est prêt à soutenir pleinement les futures actions²⁵ de l'Agence européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail pour mieux sensibiliser les jeunes aux risques qu'ils encourent dans leur environnement de travail.

C. Flexicurité et jeunesse²⁶

Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, l'Union européenne s'est engagée dans la définition d'une approche politique visant à promouvoir les opportunités d'emploi en Europe, tout en sauvegardant des niveaux élevés de sécurité pour les Européens actifs dans le marché du travail.

Les quatre principales composantes²⁷ de la flexicurité visent un équilibre pour répondre aux besoins des marchés nationaux de l'emploi qui, bien que de natures très diverses, sont confrontés à des défis communs. Au niveau macro, la flexicurité vise à combiner la compétitivité économique avec des niveaux adéquats de protection sociale pour les employés et les employeurs en Europe. Au niveau micro, elle doit assurer la stabilité des employés dans le marché de l'emploi et à l'extérieur en combinant protection sociale et politiques actives du marché de l'emploi qui

²⁴ Voir http://osha.europa.eu/priority_groups/young_people

²⁵ En 2006, l'Agence européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail organisait la campagne « Safe Start » pour sensibiliser davantage les jeunes et les employeurs aux risques et identifier des moyens de réduire les probabilités que les jeunes se blessent en travaillant, notamment par l'éducation et la formation et au moyen d'autres mesures préventives.

²⁶ Voir la Communication de la Commission « Vers des principes communs de flexicurité : vers des emplois plus nombreux et de meilleure en combinant flexicurité et sécurité » COM(2007)359

²⁷ Les quatre composantes de la flexicurité sont : 1) contrats flexibles et fiables ; 2) stratégies exhaustives d'apprentissage tout au long de vie ; 3) politiques efficaces du marché de l'emploi ; 4) systèmes modernes de sécurité sociale. Pour plus d'informations, voir la Communication de la Commission « Vers des principes communs de flexicurité : vers des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexicurité et sécurité » du 27.06.07

soutiennent effectivement les transitions vers et entre les emplois, tout cela associé à des contrats flexibles.

Le fait de passer d'un système de protection de l'emploi à un système de protection du marché de l'emploi a de lourdes conséquences sur le rôle de la législation sur le travail qui était jusqu'à présent le principal instrument pour protéger les employés du risque de chômage. En outre, le développement des systèmes de protection sociale requis par le système de flexicurité soulève de sérieuses questions. Cependant, d'une manière générale, le fait de mettre une approche de la flexicurité en œuvre représente un profond changement culturel pour de nombreux pays européens qui ne proposent pas une protection sociale réduite mais une protection différenciée afin de veiller à ce que la flexicurité offre de nouvelles possibilités à la fois aux employeurs et aux employés.

Allant toutefois encore plus loin, la flexicurité reflète également une vision des futurs systèmes de sécurité sociale, et elle se fixe pour objectif de promouvoir des taux de participation plus élevés dans l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Par conséquent, les organisations de jeunesse doivent participer aux discussions sur la flexicurité avec les partenaires sociaux, et les politiques européens doivent chercher le soutien des citoyens européens en s'engageant dans un dialogue ouvert avec la société civile, en particulier lorsqu'il s'agit de la transposition nationale des principes communs.

Le Forum européen de la Jeunesse demande aux Etats membres de l'Union européenne d'impliquer les jeunes et leurs organisations dans la conception, la mise en œuvre et le contrôle de leurs stratégies nationales sur la flexicurité, en assurant que les employés et les employeurs, surtout les jeunes, amélioreront leur condition dans le marché de l'emploi, et il demande à la Commission européenne d'établir des normes ou cadres minimum pour garantir un équilibre entre la sécurité et la flexibilité.

4. Lutter contre la discrimination et le désavantage au travail

A. Discrimination et désavantage : éléments distinctifs et communs

La « discrimination » est une forme d'oppression. La base de la lutte contre la discrimination est l'adoption d'une législation (contre le harcèlement, les crimes haineux) mais même si une telle législation permet d'interdire la discrimination, d'autres actions s'imposent. La discrimination directe et indirecte existent toujours, et le fait de prévenir la discrimination et de modifier les comportements requiert des activités de sensibilisation de longue durée. La société civile a d'ailleurs un rôle très important à jouer à cet égard dans le changement des comportements discriminatoires et également dans le renforcement des capacités des victimes de discrimination pour qu'elles rapportent leurs cas.

Le « désavantage » fait référence à un manque de possibilités, qui découle d'un accès difficile aux biens et aux services pour des raisons économiques, géographiques ou autres. La promotion de l'inclusion sociale équivaut à trouver des moyens de rétablir et de garantir l'accès continu à des conditions de vie décentes, y compris à des opportunités d'emploi.

La « discrimination » et le « désavantage » sont deux concepts très distincts mais ils qui s'imbriquent l'un dans l'autre car la discrimination peut conduire à une situation de désavantage, et les personnes défavorisées sont souvent victimes de discrimination. En outre, la « discrimination » et le « désavantage » représentent des obstacles de taille à la réalisation de l'égalité des chances dans le marché de l'emploi et à l'extérieur.

Dans son travail actuel sur la discrimination et l'inclusion sociale, l'Union européenne a tendance à opérer une trop grande distinction entre la « discrimination » et le « désavantage ». C'est pourquoi le Forum européen de la Jeunesse demande à l'Union européenne et à ses Etats membres de toujours penser aux corrélations entre les politiques qui visent la promotion de l'inclusion sociale et celles qui luttent contre la discrimination car elles ont toutes la justice sociale et la cohésion pour objectifs. A cet égard, le Forum européen de la Jeunesse apprécie la nature exhaustive de la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe, et il encourage d'ailleurs l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à collaborer davantage sur les questions de cohésion sociale.

B. Les jeunes, la discrimination et le désavantage dans le marché de l'emploi

Ces dernières décennies, les gouvernements nationaux ont eu tendance à développer de nouvelles législations sur l'emploi ciblant spécifiquement les jeunes, dérogeant ainsi aux lois universelles sur le travail. Conscient que de telles législations constituent parfois des cas précis de discrimination légale, le Forum européen de la Jeunesse condamne fermement cette tendance. Il s'interroge notamment sur la légalité de salaires nationaux minimum pour les jeunes employés tels que pratiqués aujourd'hui au Royaume Uni.

Le Forum européen de la Jeunesse demande à la Commission européenne qui est la gardienne des traités de revoir les législations nationales actuelles sur l'emploi des jeunes et de vérifier leur compatibilité avec la directive sur l'égalité de l'emploi 2000/78 qui interdisait la discrimination basée sur l'âge dans le marché du travail.

En plus de la discrimination légale, dans le marché de l'emploi les jeunes font également l'objet de discrimination sur base de leurs caractéristiques individuelles ou perçues comprenant le genre, la race, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap ou les convictions religieuses. Aux côtés d'autres ONG européennes actives dans le domaine de l'égalité, le Forum européen de la Jeunesse s'engage fermement à lutter contre la discrimination également dans toutes les sphères de la vie sociale.

En outre, les jeunes sont en position désavantageuse lorsque leur statut social les empêche de saisir les occasions qui se présentent à eux dans le marché de l'emploi. Parmi des exemples courants, nous citerons les suivants : les jeunes qui n'ont pas d'autre choix que de quitter l'école prématurément pour gagner de l'argent et soutenir leur famille ; les jeunes qui échouent dans l'enseignement supérieur parce qu'ils sont obligés de travailler à plein temps pour payer les frais de scolarité élevés ; les jeunes qui ne peuvent pas se permettre de payer un enseignement supérieur de qualité malgré leurs capacités ; ou encore les jeunes qui connaissent d'autres désavantages enracinés dans le statut social dont ils ont hérité. Malgré que l'Union

européenne se soit engagée à réaliser l'égalité des chances pour tous en Europe, ces exemples et beaucoup d'autres sont tout simplement inacceptables. Le Forum européen de la Jeunesse demande donc la révision des systèmes de protection sociale pour qu'ils répondent mieux aux besoins réels des jeunes²⁸ et que les jeunes puissent être autonomes²⁹ plus tôt dans la vie qu'ils ne le sont aujourd'hui.

De nombreux jeunes sont obligés de faire un travail illicite, et cette tendance est encore plus visible dans le sud est et l'est de l'Europe. Le travail illicite est souvent le fruit d'un manque de contrôle de la loi sur le travail, et il débouche sur de sérieux désavantages sociaux. L'Etat de droit doit être garanti par tous les moyens tant dans l'UE qu'à l'extérieur. A cette fin, la nouvelle Politique de Voisinage de l'Union européenne et les négociations d'adhésion avec les pays du sud est de l'Europe sont des leviers indispensables pour combattre et éradiquer le travail illicite et les niveaux toujours aussi élevés de corruption. Dans l'Union européenne, ce type de travail touche les minorités ethniques et sociales plus que d'autres groupes. Le Forum européen de la Jeunesse demande donc à la Commission européenne d'intégrer la lutte contre le travail illicite dans les missions de la stratégie pour « l'inclusion active » en cours d'élaboration au niveau européen.

Enfin, le Forum européen de la Jeunesse est très inquiet à propos des conséquences humaines et psychologiques dévastatrices qu'a le trafic d'êtres humains sur ses victimes. Le Forum européen de la Jeunesse soutient pleinement l'approche centrée sur les droits humains qu'adopte l'Union européenne dans sa lutte contre la traite des êtres humains³⁰ dans le cadre du Programme de La Haye sur le renforcement de la liberté, de la sécurité et de la justice dans l'Union européenne. La lutte contre la traite des êtres humains est clairement un secteur où la coopération est plus que nécessaire entre l'Union européenne et ses pays européens voisins, surtout l'est et le sud est de l'Europe. Tous les instruments qui sont disponibles au niveau européen³¹ doivent être mobilisés pour empêcher cette pratique humiliante et y mettre un terme. Le YFJ souhaite également indiquer que ce trafic ne disparaît pas à l'aide de réglementations rigides et injustes de visas. Ce trafic est une activité criminelle organisée qui doit être contrée dans une perspective des droits humains et à l'aide d'authentiques mesures politiques, et non pas en renforçant les réglementations de visa qui nuisent principalement aux voyageurs de bonne foi.

C. Réaliser l'égalité des genres au travail³²

Même si l'Union européenne a été une pionnière dans la promotion de l'égalité des genres, surtout en adoptant des actes législatifs concernant le monde du travail³³, la majorité des Etats membres n'a pas réussi à garantir concrètement l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

²⁸ Voir la contribution du YFJ au document consultatif du BEPA sur la réalité sociale de l'Europe - septembre 2007 (0615-07).

²⁹ Voir le document politique du YFJ sur l'autonomie des jeunes- avril 2004 (0052-04).

³⁰ Voir la communication de la Commission « Lutter contre la traite des êtres humains -approche intégrée et propositions en vue d'un plan d'action »

³¹ Y compris la Politique européenne de Voisinage et le Processus de Stabilisation et d'Association avec les Balkans occidentaux.

³² Voir le document politique du YFJ sur la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes- novembre 2007 (0685-07).

³³ Voir la Directive du Conseil 2000/78/EC établir un cadre général pour le traitement égal dans l'emploi et l'occupation

Par exemple, entré en vigueur en 1957, le principe du salaire égal entre les genres est toujours très loin d'être observé dans la pratique. Cinquante ans plus tard, le fossé entre les salaires selon le genre est toujours de 15%, et il est même plus élevé dans certains Etats membres. C'est inacceptable car cela sape la confiance des personnes envers la législation qui est pourtant l'expression de la souveraineté des peuples. Même dans des pays où les taux de participation des femmes dans le marché de l'emploi sont élevés, les femmes sont souvent piégées dans des secteurs mal payés, elles ont des conditions de travail précaire ou elles travaillent à temps partiel, et ont donc peu de possibilités de progresser dans leur carrière. Plus d'efforts et des programmes spécifiquement ciblés sont nécessaires pour garantir que la législation ait un poids et que l'accès des femmes à des secteurs mieux rémunérés soit garanti.

Il est particulièrement difficile pour les femmes de réconcilier vie professionnelle et vie privée car en moyenne ce sont elles qui assument une part inégale et plus lourde des responsabilités domestiques et familiales. Le Forum européen de la Jeunesse soutient les législations visant à assurer un partage égal du congé parental entre les deux parents. Il faut aussi garantir l'accès aux gardes d'enfants pour tous. Les femmes doivent être davantage représentées dans des positions de prise de décisions comme les politiciens, les entrepreneurs, employeurs, directeurs et syndicalistes.

Les caractéristiques de genre dans l'emploi donnent non seulement souvent lieu à des salaires plus bas pour les employées, mais elles peuvent également accroître le risque d'exclusion sociale de celles-ci. Les jeunes femmes de milieux ethniques, immigrés ou autres minorités sont également plus vulnérables face à la pauvreté et au chômage. Le Forum européen de la Jeunesse demande donc la mise à exécution rapide du Pacte européen pour l'Egalité des genres et du Plan de route de l'Union européenne pour l'égalité des genres.

5. Une méthodologie pour la participation des jeunes dans l'élaboration de politiques sur l'emploi à tous les niveaux

Le Forum européen de la Jeunesse demande la participation des organisations de jeunesse dans toutes les phases d'élaboration de politiques sur l'emploi des jeunes, de la récolte de données au contrôle des politiques.

Dans un premier temps, l'Union européenne, ses Etats membres, et les autres institutions internationales concernées doivent investir plus de ressources pour obtenir une image plus précise de la situation des jeunes dans le marché de l'emploi. Comme le souligne l'OIT dans son rapport de 2006 « Tendances mondiales de l'Emploi pour les Jeunes », « *pour une expansion importante de la base des connaissances sur l'emploi des jeunes, le besoin n'est pas de développer de nouveaux indicateurs, mais plutôt de trouver un moyen d'utiliser les indicateurs existants. Toutefois, le défi dès à présent est que bon nombre des indicateurs du marché de l'emploi ne peuvent être appliqués à la jeunesse parce que la plupart des pays ne fournissent pas les données en fonction de l'âge* ».

Dans les lignes directrices sur l'emploi des jeunes élaborées par les ONG de jeunesse représentées au sein du Groupe consultatif Jeunesse du Réseau pour l'Emploi des Jeunes, les organisations de jeunesse de portée mondiale conseillent aux

gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes de travailler main dans la main avec les organisations de jeunesse pour assurer l'emploi et le travail décent pour tous. Le Forum européen de la Jeunesse est fermement engagé à poursuivre la coopération avec cet acteur influent dans le domaine de l'emploi des jeunes, et il encourage tous les gouvernements à adopter des programmes et stratégies nationaux pour l'emploi des jeunes avec la participation des jeunes.

Les données doivent être relevées par genre, citoyenneté et âge, en utilisant la définition commune de la jeunesse pour permettre des comparaisons plus faciles et fiables entre les Etats. Une meilleure connaissance des réalités de l'emploi des jeunes est fondamentale car elle permettra une meilleure élaboration politique dans ce domaine.

Du niveau mondial au niveau local, pour choisir entre les différentes options politiques, établir des priorités et concevoir des politiques qui répondent aux besoins des jeunes, le Forum européen de la Jeunesse demande la participation des jeunes et de leurs organisations.

Au niveau mondial, le Forum européen de la Jeunesse demande que soit relancé d'urgence le Panel de haut niveau du Réseau pour l'Emploi des Jeunes³⁴, ainsi que le Groupe consultatif Jeunesse, pour mobiliser une véritable volonté politique et renforcer le pouvoir d'action du Réseau pour l'Emploi des Jeunes qui a clairement démontré son potentiel et son utilité, mais qui ne s'est pas encore vu accorder les moyens nécessaires pour produire de réels résultats pour les jeunes.

Au niveau de l'Union européenne, les Conseils nationaux de la Jeunesse et le Forum européen de la Jeunesse fournissent énormément d'efforts pour obtenir les meilleurs résultats possibles du Pacte européen pour la Jeunesse³⁵, une initiative politique intersectorielle qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et qui vise à réaliser la meilleure intégration des jeunes dans l'emploi et dans la société ; à adapter l'éducation aux besoins d'une économie de la connaissance et à mieux répondre à la situation vulnérable des jeunes dans le contexte démographique actuel, notamment en développant des politiques de réconciliation qui encouragent une plus grande autonomie des jeunes et permettent aux jeunes de réaliser leurs projets de vie plus facilement. Le Forum européen de la Jeunesse se réjouit du fait que la Commission européenne, le Conseil européen et le Parlement européen réaffirment le rôle concret du Forum européen de la Jeunesse comme une partie prenante clé qui doit être consultée sur la mise en œuvre et le contrôle du Pacte européen pour la Jeunesse.

Au niveau national, les Conseils nationaux de la Jeunesse sont prêts à apporter leurs contributions et ils doivent être impliqués non seulement dans le processus annuel de Lisbonne conduisant à l'adoption des programmes nationaux de réforme de Lisbonne mais aussi dans le développement et le suivi des stratégies nationales de flexicurité à partir de 2008.

³⁴ Le Panel de haut niveau du Réseau pour l'Emploi des Jeunes est composé des représentants des gouvernements des Nations Unies.

³⁵ Voir la prise de position du YFJ sur le Pacte européen pour la Jeunesse - avril 2005 (0280-05) ; la note du YFJ sur le Pacte européen pour la Jeunesse - avril 2007 (0324-07) ; et la contribution du YFJ à la révision des lignes directrices intégrées de Lisbonne pour « la croissance et l'emploi » 2005-2008 - septembre 2007 (0505-07).

Aux niveaux local et régional, les pouvoirs locaux et régionaux doivent se voir octroyer les moyens d'élaborer des actions correspondant exactement aux besoins des jeunes, en vue de maintenir une approche cohérente au niveau européen, tout en adaptant les réponses politiques aux besoins des jeunes au niveau local. Les fonds structurels, y compris le Fonds structurel européen (FSE), sont des instruments financiers de l'Union européenne extrêmement importants. Le Forum européen de la Jeunesse a donc favorablement accueilli la récente décision des Etats membres de l'UE d'investir plus des fonds disponibles via les fonds structurels, notamment le FSE, pour financer des projets pour augmenter l'autonomie des jeunes en Europe³⁶. Le YFJ souligne également le fait que les organisations de jeunesse doivent toujours être considérées comme des partenaires appropriés dans la mise en œuvre de tels projets, si ceux-ci doivent avoir un impact véritable sur la vie des jeunes.

Le Forum européen de la Jeunesse est fermement convaincu que les organisations de jeunesse ne seront pas seulement impliquées dans l'élaboration de politiques, mais également dans leur mise à exécution et leur contrôle.

Enfin, considérant le dialogue et la compréhension comme les principaux vecteurs du progrès social, le Forum européen de la Jeunesse encourage ses organisations membres à développer des partenariats avec d'autres parties prenantes du marché du travail concernées telles que les pouvoirs publics à tous les niveaux, les partenaires sociaux, et les agences donatrices internationales spécialisées dans la coopération au développement car elles sont souvent d'actifs promoteurs de l'emploi des jeunes dans le sud est et l'est de l'Europe.

Conclusion : pour une approche de l'emploi qui repose sur les droits fondamentaux

Ces dernières décennies, les jeunes ont été profondément touchés par la segmentation accrue du marché de l'emploi et par le développement parallèle de formes atypiques d'emploi. Les jeunes défavorisés, souvent marginalisés et n'ayant pas accès à des programmes de qualification sont confrontés à des défis particuliers qui méritent des réponses spécifiques de la part des politiques.

Une approche de l'emploi basée sur les droits fondamentaux s'impose pour offrir les mêmes droits à tous les employés dans le marché du travail. L'amélioration de l'intégration du marché de l'emploi par les jeunes sera conçue comme une responsabilité collective qui requiert la participation égale d'acteurs comme les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les organisations de jeunesse. Au niveau national, le rôle des Conseils nationaux de Jeunesse³⁷ est crucial notamment en vue de la mise en œuvre du Pacte européen pour la Jeunesse et du rétablissement du Réseau pour l'Emploi des Jeunes.

³⁶ La résolution du Conseil de l'Union européenne « Créer l'égalité des chances pour les jeunes - la pleine participation dans la société » adoptée en mai 2007, demande aux Etats membres « d'utiliser les ressources des Fonds structurels européens, en particulier du Fonds social européen, pour élaborer et fournir des mesures qui correspondent au Pacte européen pour la Jeunesse, en vue d'une plus grande mise en œuvre du Pacte, surtout aux niveaux local et régional ».

³⁷ Les Conseils nationaux de Jeunesse sont des organes nationaux de coordination d'organisations non gouvernementales de jeunesse ouverts à tous et ils incluent la plupart des principaux mouvements et organisations démocratiques de jeunesse de niveau national dans cet Etat.